

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 10 avril 2019

### Val de Loire Nivernais : Un partenariat renouvelé au service de la santé

**L'Agence Régionale de Santé, le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Val de Loire Nivernais et leurs partenaires se sont engagés dans un contrat local de santé pour les 5 ans à venir, mercredi 10 avril, à Imphy.**

Prévention, organisation de l'offre de soins, accompagnement médico-social, santé-environnement... Les contrats locaux de santé (CLS) permettent de décliner la stratégie régionale à l'échelle des territoires, en l'adaptant à leurs enjeux et à leurs réalités.

En Bourgogne-Franche-Comté, deux tiers des 33 territoires définis sont d'ores et déjà engagés dans des contrats locaux de santé (*voir aussi la carte ci-dessous*). Objectif : couvrir l'ensemble de la région à échéance du Projet Régional de Santé (PRS) arrêté en juillet 2018, et qui réaffirme les enjeux de cet ancrage territorial : « *la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé* ».

Dans la Nièvre, trois CLS ont déjà été mis en œuvre : Pays Bourgogne Nivernaise, Pays Nevers Sud Nivernais et Pays Nivernais Morvan.

Le CLS du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Val de Loire Nivernais est le fruit d'une redéfinition des territoires de santé sur l'axe Ligérien. Ce dernier est en effet issu du rapprochement entre l'ex Pays Nevers Sud Nivernais et la Bourgogne Nivernaise, dont les CLS sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017.

Ce contrat va poursuivre et amplifier les objectifs des précédents contrats.

Toutefois, il tiendra compte des résultats de l'évaluation de ces engagements antérieurs : meilleure prise en compte des problématiques infra-territoriales, allègement du nombre des « fiches actions ».

## Quatre priorités

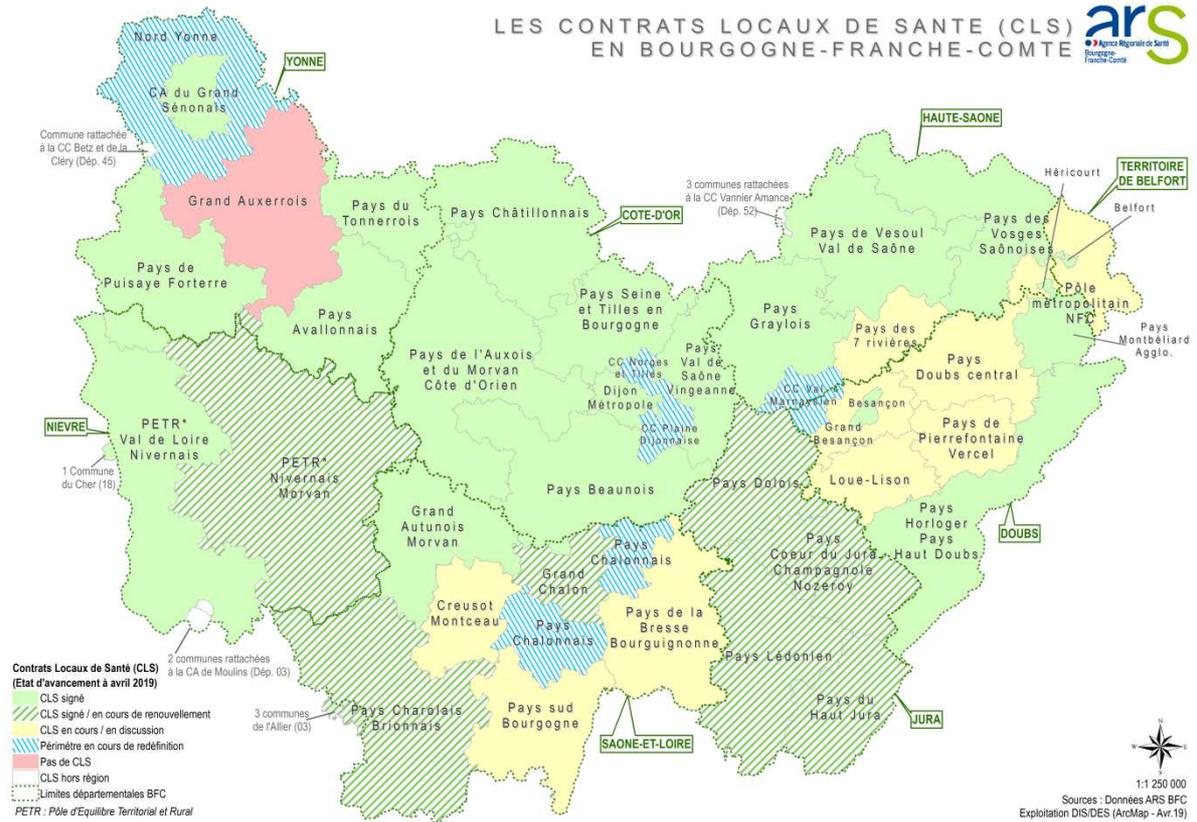
Le nouveau contrat local de santé comporte **4 axes prioritaires** :

- **soins de proximité** : soutien aux actions en faveur de la démographie médicale/paramédicale, consultations avancées, amélioration de l'accès aux soins non programmés et urgents, renforcement de l'exercice coordonné, délégation de tâches et coopération interprofessionnelle, mobilité en santé, télémédecine,...
- **prévention** : mise en place du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé, déploiement des formations en compétences psychosociales, promotion de l'éducation nutritionnelle...
- **médico-social** : mise en place d'une plateforme de répit, actions de prévention santé en établissements médico-sociaux
- **santé-environnement** : lutte contre l'ambroisie, lutte contre les maladies vectorielles.

### Les signataires

Le CLS est signé entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais, le PETR Val de Loire Nivernais, la préfecture de la Nièvre, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de la Nièvre, la Caisse primaire d'assurance maladie, la MSA, Nevers Agglomération, la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, la Communauté de Communes Sud Nivernais, la Communauté de Communes Les Bertranges, la Communauté de Communes Loire et Allier, la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, le Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre, la Plateforme Territoriale d'Appui.

# LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE (CLS) EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



## Contacts Presse :



**ARS Bourgogne-Franche-Comté - Lauranne Cournault : 03 80 41 99 94**

**PETR Val de Loire Nivernais - Marion Loisy : 03 86 21 20 69**